

Rennes, le 01/08/2022

Réattribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire au sein de la MAS

Le 21 juillet, sous la pression du Syndicat SUD Santé et de plus de 70 agents de la MAS, la direction a publié une note d'information réattribuant la NBI à hauteur de 13 points (51,78 € NETS / mois) pour les :

- aides soignant·es
- accompagnant·es éducatif·ves et sociaux·les
- moniteur·trices éducateur·trices
- les ASHQ faisant fonction AES

C'est **uniquement grâce au syndicat SUD Santé Sociaux** qui :

- a rappelé les textes de loi concernant cette NBI, à une direction sourde, en réunions, par mails, etc.
- a accompagné plus de 70 agent·e·s pour les rédactions des courriers sous forme de recours gracieux
- a aidé à ce jour 21 agent·e·s à constituer et à déposer leurs dossiers au tribunal administratif
- permet aux agent·e·s concerné·e·s de récupérer entre 200€ et 2800€ NETS sur la paie de septembre.

Chaque fois que la direction ne respecte pas la loi, le syndicat SUD est là !